

Mécénat d'entreprise Crédit Agricole S.A. – 2015

Dons aux œuvres et autres organismes d'intérêt général sans contrepartie directe ou indirecte.

En application de l'article 238 bis, réduction d'impôt sur les sociétés de 60% des versements effectués pour un montant cumulé recensé à ce jour de **1 752 980 €** soit une réduction de **1 051 788 €**.

NB :

a) Le versement de 1 752 980 € n'est pas déductible (retraitement à opérer par DCC/CI pour déterminer le résultat fiscal de Crédit Agricole S.A.),

b) La réduction est imputable sur le solde de l'IS dû au titre de l'exercice des versements, **l'excédent étant utilisable pour régler l'IS dû au titre des cinq exercices suivants.**

c) Versements recensés :

Œuvres	Montant en €
ADMICAL	4 750€
CASD COTISATION	18 250€
IEF - EMMA	500 000€
FARM	200 000€
E A DISPOSITIONFARM MIS	502 320€
DE L'EAU POUR LE SAHEL	10 000€
VILLE DE MONTROUGE	35 000€
DONS SOLIDAIRES	65 000€
ASSOCIATION FSE ENTREPRISES POUR L'ENVIRONNEMENT	25 000€
InPACT	100 000€
ACTION CONTRE LA FAIM	1 460€
AADAMO	2 000€
GESTARE	10 000€
LA GROTTTE CHAUVET	12 500€
FONDATION DES BERNARDINS	70 000€
ELA	15 000€
FONDATION AUDENCIA	67 000€
INSTITUT MONTAIGNE	60 000€
ACADEMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE	11 000€
ASSOC GROUPE ESA	12 000€
DES MOTS ET DES NOTES	3 000€
L'ENVOLEE DES MOTS	3 000€
MAIN DANS LA MAIN	2 800€
ROSES EN BAIE	2 700€
CHORUS 14	2 500€
CERADS	2 500€
AVEC	2 500€

BINKELEN	2 300€
LES PAPILLONS BLANCS DES RIVES DE SEINE	2 900€
CARREFOUR DES SOLIDARITES	2 500€
SURAVI	2 500€
REGARD'EMOI	1 500€
LES 4 MUSES	1 000€
TOTAUX	1 752 980€